

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 101

Artikel: La protection de l'enfance

Autor: Dutoit, Lucy

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M^{me} Avril de Ste-Croix (France) s'étonne qu'après 40 ans de lutte l'idée abolitionniste n'ait pas encore en tous pays remporté une victoire définitive. Ne serait-ce pas que les femmes elles-mêmes n'ont pas saisi l'importance de la lutte? Elles ont accepté comme un dogme la nécessité de la réglementation du vice par l'Etat. Aujourd'hui elles réclament le droit de vote, et il faut qu'il leur serve à abolir l'esclavage de leur sexe et à l'établissement d'une morale unique. « Tant que pour un acte commis en commun la femme seule est déshonorée, le bulletin de vote ne servira à rien. » M^{me} Avril rappelle les travaux de la Commission extra-parlementaire, au début nettement réglementariste, et forcée, à la suite de ses études, de conclure dans un sens nettement abolitionniste. L'oratrice insiste sur l'inefficacité hygiénique, sur le danger moral de la « maison », établie quelquefois à la porte d'établissements d'éducation et qui vicie l'imagination et le corps de la jeunesse. Celle-ci doit être éclairée sur les dangers qu'elle court, et la mère n'a pas le droit de laisser aux hasards de la rue ou de l'école le soin d'instruire son fils sur le grand et saint mystère de la transmission de la vie. Les femmes elles-mêmes ont besoin d'être développées sur les questions morales si elles veulent contribuer à l'établissement d'une vraie justice.

M^{me} Avril raconte le travail admirable qu'ont fait depuis quelques années le Dr Arthur Vernes et ses collaborateurs qui ont ouvert à Paris trois dispensaires libres où les vétérinaires (hommes et femmes) viennent par milliers recevoir les soins nécessités par leur état. Ces instituts prophylactiques sont une éclatante démonstration de la thèse des abolitionnistes, qui ont toujours nié et combattu le principe des mesures coercitives exercées sur un seul sexe.

Le Dr Robinson (Etats-Unis), venue dans son uniforme de capitaine-médecin de l'armée américaine, rapporte sur ses expériences au front et aux Etats-Unis où un effort gigantesque a été fait en vue de combattre les maladies vénériennes, et où, le plus possible, hommes et femmes ont été soumis aux mêmes règlements. Ce rapport très étendu et documenté ne peut être résumé dans ce compte-rendu très succinct.

La discussion suivant ces exposés donna à M. Auguste de Morsier (Genève) l'occasion de s'élever une fois de plus contre la réglementation que notre ville persiste à conserver, malgré les expériences fâcheuses au point de vue de la santé publique. Le système réglementariste, qui fait faillite un peu partout, renaît de ses cendres sous une forme médicale (néo-réglementarisme) dans les pays qui ont aboli la police des mœurs. Il est du devoir des abolitionnistes de dénoncer ce péril nouveau qui conduira fatalement aux mêmes abus que l'ancien régime.

Une séance comme celle-là ne peut éveiller dans le cœur de toute femme qui réfléchit qu'un grand intérêt, et aussi une grande tristesse. Partout, dans tous les domaines, que de progrès accomplis! Et dans le domaine moral que d'arriéré, de préjugés surannés, que d'indifférence, même chez les femmes! D'immenses efforts sont tentés, mais ils ne soulèvent pas les masses.

Les femmes demandent l'égalité politique, c'est excellent; l'égalité économique, c'est fort bien; mais quand donc réclameront-elles unanimement, universellement l'égalité morale? Et quand comprendront-elles que cette égalité doit s'établir sur un plan élevé?

Les années de désarroi que nous vivons, n'ont-elles pas obscurci le sens moral chez les femmes et savons-nous encore élever assez haut le flambeau qui éclaire et qui guide, qui fortifie le courage de ceux qui trébuchent, et qui réjouit ceux dont le pas est assuré?

Le flambeau que nous tenons pour l'heure, d'une main si vacillante, ne le laissons pas échapper et s'éteindre dans la boue du chemin. Qui donc aurait le pouvoir de le rallumer?

E. F.-N.

VI. La protection de l'enfance

Dans une autre séance de section, M^{me} Steinsvik, Norvégienne, parla de la récente loi de son pays, qui reconnaît à l'enfant né hors mariage les mêmes droits qu'aux enfants légitimes: droit de porter le nom du père, d'hériter de lui, etc. Cette loi, qui rencontra au début une violente opposition dans le public, fonctionne maintenant sans difficultés.

Miss Lathrope est à la tête du Bureau officiel pour le Bien de l'Enfance (Childrens' Bureau), créé il y a huit ans par le gouvernement des Etats-Unis. Les législations des Etats du nord de l'Amérique diffèrent beaucoup les unes des autres, le besoin se fait sentir d'unifier certaines dispositions, entre autres celles se rapportant à l'instruction des enfants et à leur travail industriel. Pour atteindre ce but, un centre d'informations, d'influence, était nécessaire. Le premier travail de ce bureau consista à faire des enquêtes sur la situation des enfants, sur les conditions morales et économiques dans lesquelles ils naissent et sont élevés, ainsi que sur la situation financière des parents. Plus le salaire du père est élevé, plus la mère reste à la maison; ce n'est guère que poussée par la nécessité qu'elle va gagner sa vie. Il faut arriver à protéger la maternité, à reconnaître à la profession maternelle une valeur économique égale à celle de la profession du père: la dignité et la responsabilité des mères en seront accrues.

Afin de donner le plus d'extension possible au travail de ce bureau, 17.000 comités furent constitués aux Etats-Unis, et grâce à leurs efforts et à la collaboration de nurses, six millions d'enfants furent pesés et mesurés dans l'espace de quelques mois. A la tête du département de l'hygiène de ce bureau se trouvent des spécialistes qui s'efforcent avant tout d'empêcher que les enfants commencent trop tôt à gagner, car ils s'en ressentent toute leur vie. On voudrait arriver à élever, dans tous les Etats-Unis, jusqu'à 16 ans si possible, l'âge de sortie de l'école des enfants qui correspond presque toujours au moment où les parents exigent d'eux un travail rémunérateur.

Miss Lathrope a été appelée par Masaryk pour fonder en Tchéco-Slovaquie un bureau sur le modèle de celui qu'elle dirige en Amérique.

La recherche en paternité existe aux Etats-Unis. Si le père disparaît, l'Etat prend à sa charge l'entretien de l'enfant. Mais, dit Miss Lathrope, il devrait être question, non pas d'enfants illégitimes, mais bien de parents illégitimes. La mortalité des enfants nés hors mariage est trois fois plus élevée que celle des autres enfants.

Lucy Dutoit.

Quelques silhouettes de congressistes¹

(Suite et fin)

M^{me} Elna Munch.

Grande, blonde, forte, un beau type calme et maternel à la fois de femme du Nord, ainsi se présente une des premières femmes

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 juillet 1920.